



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

Ateliers régionaux et national de consultation et de validation de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ du Togo, de son plan d'actions, et les livrables de l'EESS avec les acteurs du processus REDD+.

Rapport synthèse des ateliers

Composante 2 : Préparation de la stratégie

Activités A3C2 et A17C2 du PTBA 2019 révisé du don initial

Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque mondiale

Août 2019

Table des matières

2.	Contexte et Justification.....	3
3.	Objectifs et résultats attendus des ateliers.....	3
4.	Approche méthodologique	5
I.	Atelier de Dapaong.....	Error! Bookmark not defined.
5.	Les activités du jour 1	Error! Bookmark not defined.
1.	La cérémonie d'ouverture	Error! Bookmark not defined.
2.	La phase technique : Les présentations	Error! Bookmark not defined.
2.1.	La plénière introductive : les présentations et les échanges de compréhension	Error! Bookmark not defined.
	Bookmark not defined.	
2.2.	Les travaux en commission	Error! Bookmark not defined.
2.3.	Restitution des résultats des travaux en groupe.....	Error! Bookmark not defined.
2.4.	Les recommandations	Error! Bookmark not defined.
	Annexe 1 : Résultats des travaux en commission	Error! Bookmark not defined.
1.	Atelier de Dapaong.....	Error! Bookmark not defined.
	Axe 1 : Promotion d'une agriculture performante à faible impact négatif sur la forêt...	Error! Bookmark not defined.
	Bookmark not defined.	

1. Mise en situation de l'atelier

1.1. Contexte et Justification

L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ constitue une opportunité de proposer des mesures à court, moyen et long termes devant conduire à faire face à tous les défis liés à la déforestation et à la dégradation des forêts, en assurant une gestion durable des forêts, l'augmentation de stocks de carbone et la préservation de la biodiversité. Ce processus se veut analytique, innovant et participatif en impliquant toutes les parties prenantes, dans le diagnostic de la situation actuelle et le choix des options stratégiques, ainsi que les mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées. Afin de garantir le caractère participatif et inclusif du processus, la préparation de la stratégie nationale REDD+ du Togo est conduite par la Coordination nationale REDD+ et le Groupe national de travail, à travers les groupes thématiques sectoriels, et avec l'implication effective de toutes les parties prenantes au processus (société civile, secteur privé).

C'est dans cette dynamique que la première version de la stratégie nationale REDD+ a été élaborée et a fait l'objet de validations : nationale (1 atelier national), régionale (5 ateliers régionaux), et préfectorale (39 ateliers préfectoraux dirigés par les CPDD).

Vu que la mise en œuvre du processus REDD+ peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les communautés locales, il a été conduit de larges consultations avec les parties prenantes aux niveaux préfectoral, régional et national qui ont permis d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourraient générer les options stratégiques REDD+ proposées dans la version 1 de la stratégie et de donner des orientations pour améliorer et affiner cette stratégie.

Sur la base des conclusions de l'évaluation des impacts potentiels des options stratégiques retenues dans la première version et des orientations formulées par le CN-REDD+, la coordination nationale, avec l'appui du consultant en stratégie, a produit un draft de la deuxième version de la stratégie REDD+ et un draft du plan d'actions de ladite stratégie qui ont été consolidés et finalisés, en collaboration avec les membres des groupes thématiques sectoriels, les représentants des universités, des organisations de la société civile et du secteur privé.

C'est cette deuxième version assortie d'un plan d'action de même que le rapport de l'EESS et les quatre instruments de sauvegardes environnementales et sociales qui ont fait l'objet de validation au cours des ateliers (six au total) régionaux et national du **03 au 24 octobre 2019**. Ces ateliers régionaux et national ont regroupé 571 participants dont 13% de femmes. Le présent rapport est la synthèse de ces différents ateliers.

1.2. Objectifs et résultats attendus des ateliers

❖ Objectifs des ateliers

L'objectif global de ces consultations a été d'analyser, d'améliorer et de valider dans une approche participative avec les acteurs : i) la version 2 de la stratégie nationale REDD+ du Togo et son plan d'actions ; ii) le rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales.

Il s'est agi spécifiquement de :

a. Par rapport à la version 2 et le plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ :

- Partager et faire une analyse critique, avec les acteurs, des options stratégiques revues et affinées à l'issue de l'évaluation des impacts potentiels des options contenues dans la première version de la stratégie ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur le plan d'actions et le coût estimatif de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ 2020 -2029 ;
- Echanger, améliorer le contenu des documents puis formuler des recommandations et des orientations à prendre en compte pour les finaliser ;
- Valider de façon participative la version 2 et le plan d'actions de la stratégie REDD+ du Togo avec les parties prenantes.

b. Par rapport au rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales :

- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les principales conclusions du processus de conduite de l'EESS ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les mesures de sauvegardes environnementales proposées à savoir : i) le cadre de gestion environnemental et social (CGES) et; ii) le plan de gestion des pestes (PGP) ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les mesures de sauvegardes sociales proposées qui sont : i) le cadre politique de réinstallation (CPR) et ; ii) le cadre de procédure ou le cadre fonctionnel (CP /CF) à considérer dans le processus de mise en œuvre de la stratégie REDD+ du Togo.
- Echanger et améliorer le contenu du rapport de l'EESS et des 04 instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés;
- Formuler des recommandations et des orientations pour permettre au groupement de cabinets en charge de l'EESS de les prendre en compte pour améliorer et finaliser les documents ;
- Obtenir un consensus sur le rapport de l'EESS, les instruments de sauvegardes environnementales et sociales puis les valider de façon participative.

❖ Résultats attendus

A la fin des ateliers, les résultats suivants devront être atteints :

a. Par rapport à la version 2 et le plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ :

- Une analyse critique des options stratégiques REDD+ retenues dans la deuxième version de la stratégie, ainsi que les mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées, est réalisée et leur contenu discuté et amélioré ;
- Une analyse critique du plan d'actions et du coût estimatif de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ 2020 -2029 est faite, et leur contenu discuté et amélioré ;
- Des recommandations et des orientations sont formulées pour l'amélioration et la finalisation des documents ;
- La version 2 et le plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ du Togo sont validés de façon participative par l'ensemble des acteurs présents.

b. Par rapport au rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales :

- une analyse critique des conclusions du processus de conduite de l'EESS est réalisée et le contenu du rapport discuté et amélioré;
- Une analyse critique du cadre de gestion environnemental et social (CGES) et du plan de gestion des pestes (PGP) est faite, leur contenu discuté et amélioré;
- une analyse critique du cadre politique de réinstallation (CPR) et du cadre procédural ou fonctionnel (CP /CF) est faite, leur contenu discuté et amélioré,
- Des recommandations et des orientations sont formulées pour l'amélioration et la finalisation du rapports de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés,
- Le rapport de l'EESS, le cadre de gestion environnemental et social (CGES), le plan de gestion des pestes (PGP), le cadre politique de réinstallation (CPR) et le cadre de procédure et le cadre fonctionnel (CP/CF) à considérer dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sont validés de façon participative par l'ensemble des acteurs.

2. Déroulement des ateliers

2.1. Méthodologie adoptée

Chaque atelier a duré trois (03) jours suivant le chronogramme ci-après :

- Le **premier jour** a été consacré aux cérémonies d'ouverture, aux travaux d'analyse, d'amélioration et de validation de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ du Togo et le plan d'actions y afférent ;
- Les jours **2 et 3** ont été destinés à l'analyse, l'amélioration et la validation du rapport de l'EESS et des quatre (04) instruments de sauvegarde environnementales et sociales (CGES, t PGP, CPR et CF) et de la cérémonie de clôture.

Outre le cérémonial d'ouverture et de clôture, la méthodologie de travail au cours de ces ateliers était basée essentiellement sur : i) des échanges et partages sur le contenu des documents en plénière ; ii) des travaux en groupes suivis de leur restitution en plénière.

Chaque atelier a été organisé en quatre (04) séquences à savoir :

- **une plénière introductive** : marquée par la présentation introductive des documents suivie des échanges et constitution des groupes de travail ;
- **des travaux en groupe en vue d'analyser et d'améliorer** le contenu des documents ;
- **des restitutions des résultats des travaux de groupes en plénière suivies des débats et échanges** en vue d'harmoniser les points de vue et d'améliorer le contenu des documents par la reformulation, des amendements et des observations;
- **une synthèse des travaux marquée par des recommandations**, la validation participative des documents, des orientations pour la suite et la définition des prochaines étapes., .

A. Les activités du premier jour : validation de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et du plan d'action afférent

A.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des ateliers a été présidée dans chaque région par les Préfets des chefs-lieux de région ou de leurs représentants en présence du Directeur régional de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature et du coordonnateur national du projet REDD+ ou de son Adjoint et à Lomé par la Directrice des ressources forestières, représentante du Ministre de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature, le Directeur général de l'Office de développement et de l'exploitation du bois et le Coordonnateur national REDD+ du Togo.

La cérémonie d'ouverture est marquée par trois (03) interventions à savoir le mot de bienvenue des directeurs régionaux de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature, le mot de circonstance du coordonnateur national REDD+ ou du coordonnateur national adjoint, le discours d'ouverture des préfets des chefs-lieux de région ou de leurs représentants.

Les DREDDPN des différentes régions, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, ont rappelé le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ jusqu'à ce jour et les différentes consultations pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et les évaluations environnementales et sociales stratégiques en vue de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales. Ils ont souligné le caractère participatif et inclusif de toutes les consultations relatives au processus REDD+ dans chaque région administrative permettant aux différentes catégories de parties prenantes de s'approprier le processus REDD+.

Le Coordonnateur national ou le Coordonnateur national adjoint de la REDD+ ont dans leurs différentes interventions insisté sur la conduite du processus REDD+ qui est itératif, participatif et transparents afin de permettre à chaque catégorie d'acteurs de se prononcer sur les principales causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts et les solutions alternatives proposées à travers la stratégie nationale REDD+ . Il ont en outre remercié les différentes parties prenantes pour leur participations à toutes les consultations que ce soit lors des études diagnostiques pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ou les évaluations des impacts positifs ou négatifs des options stratégiques dans le cadre du processus de l'EESS. . Ils ont ensuite rappelé le contexte et les objectifs de l'atelier et ont exprimé leur souhait que les résultats escomptés soient atteints à la fin des travaux.

Les préfets ou leurs représentants ont dans leurs divers discours d'ouverture salué la tenue de ces ateliers qui prennent en compte les réalités locales et impliquent les acteurs à la base dans la formulation des options stratégiques. Ils ont souhaité que les participants puissent faire une analyse approfondie des documents soumis à leur appréciation afin qu'ils reflètent les réalités de chaque localité . Ils ont en fin, réitéré leur gratitude aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent ce processus avant de déclarer ouverts, les travaux des ateliers.

❖ **Présentations introductives des documents de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et du Plan d'action afférant**

Après ces cérémonial d'ouverture, , un bureau a été mis en place, dans chaque région et à Lomé, pour conduire les travaux des ateliers. Ces bureaux étaient composés d'un président et de deux rapporteurs.

Avant les présentations des résumés de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'action, le coordonnateur national Adjoint du projet REDD+, Mr DAMETOUGLE Totétiébe, a fait une présentation sur le rappel du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+, en vue rafraichir la mémoire des participants sur les différentes étapes du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

La synthèse de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et son plan d'action ont été présentées selon les régions par le coordonnateur national adjoint de la REDD+ dans les régions des Savanes, de la Kara, Centrale et des Plateaux et par le consultant qui accompagne la coordination dans l'élaboration de la stratégie Mr KOUGBENOU Akoétévi dans la région Maritime et à Lomé.

- ❖ la présentation de la stratégie nationale REDD+, a porté sur trois points à savoir (i) la structuration du document (ii) les orientations, les axes et les options stratégiques REDD+ et (iii) le cadre de mise en œuvre ..
- ❖ Par rapport à la présentation du plan d'actions REDD+, elle a abordé (i) la structuration du document, (ii) les défis à relever, (iii) les objectifs sectoriels par axe stratégique, (iv) les résultats attendus par axe, (v) le coût global estimatif de mise en œuvre, et (vi) le coût estimatif par axe. .

A la suite des présentations, des débats et échanges ont permis aux participants de faire des amendements et observations. La plupart des questions ont porté sur les besoins en renforcement de capacités, les procédures de mobilisations de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, les problèmes liés au foncier, à la transhumance et autres. Les principales préoccupations soulevées par les participants sont récapitulées dans le Tableau 1.

A.2. Les débats :

Tableau1 : La synthèse des échanges sur les documents de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'action.

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
1	En quoi la formation en géomatique en termes de renforcement de capacité pour la coordination REDD+ est-elle importante, vu qu'il y'a déjà une cellule cartographie ?	MEDDPN / Lomé	C'est un renforcement de capacité qui ne sera pas purement technique, c'est purement institutionnel ce qui permettra à la coordination de comprendre beaucoup mieux les travaux fournis par la cellule cartographie
2	La population est-elle prise en compte et comment celle-ci accueille les résultats des études ?	Université / +Lomé	La REDD+ est un processus inclusif et participatif. Il a été aussi élaboré deux documents de sauvegardes sociales dans le cadre des études réalisées et les préoccupations environnementales et sociales ont été prises en compte par axe
3	Y-a-t-il une stratégie d'accompagnement des agronomes ou des agriculteurs dans l'utilisation des engrais et des pesticides. L'agriculture itinérante sur brûlis est bannie alors que les espaces de culture sont limités, y aurait-il un accompagnement ?	Université / Lomé	Le document de stratégie a fait des propositions quant à la bonne utilisation des engrais et des pesticides et le PGP l'aborde davantage. Concernant la problématique des espaces de culture restreints, il faudrait plutôt penser à comment faire pour stabiliser la production sur un espace donné à travers une utilisation efficace et efficiente des intrants.
4	Les OSC interviennent plus dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. Par rapport à la nomination des points focaux REDD+ préfectoraux, qui existent déjà au niveau des ministères et des directions régionales ce qui ne laisse pas de place aux OSC de pouvoir intervenir.	FUNGTO / Lomé	Les points focaux se retrouvent au niveau préfectoral et régional, ils assurent la coordination et le suivi au niveau régional et font remonter l'information au plus haut. Ils ne sont pas des porteurs de projets. Les activités qui leur sont dévolus est d'ordre régalien et donc doit revenir à

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
			l'administration. Si ces derniers n'ont pas la capacité là on pourrait éventuellement faire appel à la société civile sous conditions
5	Par rapport au premier chapitre de la SN-REDD+, y-a-t-il eu de nouvelles études sur l'état des lieux de la disponibilité des ressources pour l'élaboration de la version 2 ?	/ Lomé	Il n'y a pas eu de nouvelles études ; la base reste l'inventaire forestier. La REDD+ prévoit en faire un nouveau l'année à venir. Il y'a quand même des mécanismes de suivi qui sont mis en place
6	La question de transhumance, a –t-elle été prises en compte dans cette nouvelle version de la stratégie nationale REDD+ ? La question de la disponibilité d'eau pour les activités de reboisement n'est pas retrouvée dans la présentation.	UONGTO / Lomé	La transhumance a été prise en compte par l'axe 1 de la stratégie nationale REDD+ et les différentes préoccupations soulevées ont été prises en compte dans la version 2 de SN-REDD+. Par rapport à la maîtrise d'eau, il est important de prendre en compte la question de disponibilité de l'eau avant de fixer les objectifs. Cette question est à prendre en compte dans les aspects projets.
7	Qu'est-ce qui est fait par rapport à l'implication des femmes dans la version 2 ?	CF-REDD+ / Lomé	Le charbon de bois est pris en compte dans une position secondaire. La mobilisation des femmes est prise en compte, dans la mise en place des projets, il faut mettre en exergue la plus-value qui est au bénéfice des femmes. Dans le processus REDD+, les femmes occupent une place importante
8	Il a été constaté que l'urbanisme vient en 3 ^{ème} position dans la déforestation et la dégradation des forêts mais aucun axe ne porte sur ça, comment cela s'explique-t-il ?	Urbanisme / Lomé	En termes de superficie, la préoccupation par rapport à l'urbanisme est faible alors qu'il a été les sources majeures de déforestation et de dégradation des forêts.

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
	Pourquoi les groupes thématiques n'ont-ils pas été pris en compte dans le cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie REDD+?		Le groupe de travail est toujours là et joue toujours son rôle à travers les groupes thématiques
9	La REDD+ est-elle assortie d'un plan de communication ? Il faudrait associer les acteurs régionaux du ministère de la communication lors des différents évènements.	Planification / Lomé	Il existe des actions dans le sens de la communication par rapport à la REDD+. Il existe un plan de communication pour la phase de préparation à la REDD+. Chaque projet devra avoir son plan de communication. Lors des ateliers régionaux ces derniers ont été sollicités et étaient présents sauf dans deux localités.
10	Des mesures sont-elles prises pour l'implication des communes (maires) dans le processus REDD+ ?.	Planification / Lomé	Lorsque la coordination procédait au renforcement de capacité des CPDD, il existait 36 préfectures. Au cours des ateliers régionaux de validation, les communes ont été associées. Les invitations étaient adressées au secrétaire général de préfecture ainsi qu'à deux (2) maires.
11	Dans le diagnostic il y'a un souci par rapport au taux de déforestation au Togo	DRF / Lomé	Le taux de déforestation annuel pris en compte dans le document est de 1,7%.
12	Dans le cas des populations qui se sont installent dans les zones fragiles à restaurer, faut-il faire une action directe ou un appui à ces populations, puisque par exemples si on considère les zones montagneuses, elles y sont présentes sur les flancs de montagnes ?	OSC / Lomé	Si l'initiative vient des communautés c'est un appui, si elle est de l'Etat alors c'est une action directe. Contribution : Pour la question des indicateurs de paysages restaurés, il a été proposé qu'ils soient

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
			exprimés en termes de superficie en hectares et en nombre de paysage restauré.
13	La reconversion des carbonisateurs serait-elle possible ?	OSC / Lomé	Cette reconversion à d'autres AGR n'est pas une impossibilité, avec une concertation, ces acteurs pourraient aller au changement et des actions sont déjà mises en œuvre avec le groupe femmes REDD dans la formations des carbonisateurs
14	En quoi la valorisation des produits agricoles pourra entrainer ou induire le risque d'appauvrissement des populations ?	OSC / Lomé	La population a du mal à acheter en kg les produits qu'elle même produit comme dans le passé ou c'était des échanges ou encore où l'achat se faisait par bol de maïs ou par calebasse d'igname par exemple. Le fait de moderniser ou de vouloir valoriser ces produits dénature un peu le système de vie que nous avons parce que tout ce que les paysans produisent ils le vendent hors des frontières et le paysan devient plus pauvre car a tout vendu pour avoir trouvé un prix de vente meilleur. Selon la coordination il y'a les axes y compris leurs options pour inverser la tendance qui est prévue d'autant plus qu'un diagnostic a été fait pour pouvoir élaborer la stratégie. Et le problème de l'agriculture vient en première position. Selon la coordination toujours, il a été mis en place la promotion d'une agriculture performante qui doit nourrir l'agriculteur. Et dans les autres options de la stratégie ils ont prévu aussi un appui à une agriculture intensive, à une agriculture pratique et l'appui à la création des marchés pour

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
			que le paysan aussi puisse accéder aux marchés. Il est également prévu un accompagnement au paysan pour pouvoir mieux produire et un appui à l'agriculture familiale qui consolide les besoins de la famille
15	Pourquoi les bois d'œuvre ne sont pas énumérés dans les causes de la déforestation ?	ANGE / Tsévié	Le bois énergie est un facteur très important dans la destruction des forêts, surtout que le prélèvement se fait pour la plus part dans les formations naturelles
16	Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour éviter les dégâts sur l'environnement dans le cadre de l'installation des agropoles ?	CF-REDD+ / Tsévié	La création des agropoles est une option de développement du gouvernement on ne pourra s'opposer, mais leur mise en œuvre est soumise à l'étude d'impact environnementale et sociale qui assure l'exécution des PGES
17	Sur quels critères la femme est identifiée comme destructrice de la forêt ?	CF-REDD+ / Tsévié	Ceci n'est pas mentionné dans le document, mais c'est lié plutôt à la distribution sociale des tâches
18	Est-ce que l'action de l'homme à travers ses besoins est pris en compte dans les causes de la déforestation ? Est-ce qu'il y a des actions pour y remédier ? Quel est la différence entre le privé et le bénéficiaire ?	AVT / Tsévié	L'action de l'homme par l'urbanisation et la pratique de l'agriculture constituent les facteurs phares dans la destruction des forêts, le privé c'est celui qui a le pouvoir d'investissement, et le bénéficiaire peut être une ONG.
19	Qu'est-ce qu'on entend par les bonnes pratique d'intensification agricole ?	DR Art et culture / Tsévié	Ce sont toutes pratiques agricoles qui permettent de rester sur la parcelle mais tout en augmentant ses rendements.
20	Est-ce que les DP sont intégrés dans le dispositif des MRV dans le cadre de la REDD+ ?	DPEDDPN / Tsévié	Oui, car ils le font déjà dans leur tâches habituelles
21	Quels diagnostic a été fait auprès des populations pour l'identification des causes de déforestation ?	AVT / Tsévié	Une étude a été commanditée par la coordination nationale REDD+, et cette dernière a posé le

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
			diagnostic et ce sont les résultats qui en découlent qui ont été utilisés dans le document de stratégie
22	Quels sont les problèmes rencontrés au cours de l'élaboration de la version 2 et quelle est l'attente des organisateurs à l'endroit des participants ?	Maire de préfecture / Atakpamé	Le principal problème de l'élaboration de la version 2 est l'harmonisation de la multitude des avis des différentes parties prenantes impliquées. Les attentes sont l'analyse critique des documents et la formulation des orientations recommandations de cette version de la stratégie.
23	Quand est-ce que la version 1 a été mise en œuvre et quelles sont les difficultés rencontrées ?	DR ME / Atakpamé	La version 1 n'est pas mise en œuvre mais elle a évolué pour aboutir à la version 2 qui est soumise à l'analyse des participants
24	Le processus REDD+ n'est-il pas un moyen pour maintenir l'Afrique sous industrialisée ?	SG de préfecture / Atakpamé	Le processus REDD+ n'est pas contre l'industrialisation mais prône une industrialisation verte.
25	Nécessité de disposer d'informations complémentaires et des outils nécessaires pour poursuivre les actions de la coordination au niveau décentralisé	Maire / Atakpamé	La coordination va s'organiser pour renforcer les capacités des élus locaux sur le processus et ainsi ils seront suffisamment outillés et disposeront de tout le nécessaire pour continuer les actions sur le processus REDD+ dans leur localité respective.
26	L'agriculture est identifiée comme le plus important moteur de destruction, alors comment l'agriculture intensive se fera	SG de préfecture / Sokodé	L'agriculture intensive se fera à travers l'adoption des bonnes pratiques agricoles non émetteur de GES.
27	Prendre en compte tous les maires pour les prochaines ateliers de validation ou de consultation	DPEDDPN / Sokodé	Ceci sera un peu difficile car les budgets pour les ateliers risquent d'exploser, mais la coordination fera l'effort pour impliquer plus de maire lors des prochaines rencontres
28	La validation de la version 1 de la SN a été faite au niveau des préfectures sera-t-il de même pour cette version ?	CF-REDD+ / Sokodé	Oui, il en sera de même
29	Reformuler l'axe 3 comme telle : « Réduction des pressions sur la forêt à des fins de bois énergie »	DPEDDPN / Sokodé	La proposition sera prise en compte dans version finale de la SN.

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
30	Quelles sont les démarches pour installer une forêt communautaire	Maire / Sokodé	
31	Quels types de projets peut soumettre un secteur ministériel donné ?	SG de préfecture / Sokodé	
32	Préciser au niveau de l'axe 4 que les schémas d'aménagement seront élaborés dans le contexte de la REDD+	Aménagement du territoire / Sokodé	La remarque sera prise en compte dans la version finale du document de SN
33	Comment associé le reboisement et le problème de transhumance ?	Chefferie traditionnelle/ Kara	
34	Comment arrimer le plan de développement de la commune aux option de la REDD+ ?	Commune / Kara	
35	Aujourd'hui le MAPAH fonction sur 4 programmes et l'option 3 de l'axe 1 est prise en compte ; est-ce cela que la REDD+ capitalise ou c'est d'autres mécanismes qui sont mis en place	DRAPAH / Kara	Oui c'est ce programme qui est capitalisé ici
36	Au niveau de l'axe 4, comment se fera la sécurisation foncière étant donné que la terre appartient aux particuliers ?	DRAPAH / Kara	
37	Différence entre déforestation et dégradation ? Sur quelle base la préfecture de la Binah est déclarée la plus déforestée de la Kara ?	Maire / Kara	La déforestation c'est quand une terre forestière a été convertie en une terre non forestière. La dégradation est quand la terre forestière demeure forêt mais ayant perdu beaucoup d'arbre avec des diamètres importants. La préfecture de la Binah a été déclarée la déforestée de la région de la Kara sur la base des résultats de l'IFN 1 du Togo.
38	Quelles sont les possibilités d'ouverture qui permettent aux collectivités de mobiliser les ressources pour leur contribution ?	RESOKA / Kara	
39	Quelles sont les dispositions prises par l'Etat pour mettre en valeur les terre expropriées et non mise en valeur dans les milieux urbains ?	RESOKA / Kara	
40	Dans le cadre de la mise en œuvre de la SN REDD+, les services de la cadastre ne peuvent pas faciliter la sécurisation foncière ?	OSC / Dapaong	La réforme foncière doit être faite dans ce sens, mais il faut qu'au niveau de chaque collectivité des mesures soient prises.

	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment la préoccupation a été prise en compte
			Le plan d'action propose des modèles de sécurisation foncières
41	Est-ce que des mesures sont prises pour faire comprendre à la population que les emprises de route sont un problème foncier ?	DREDDPN / Dapaong	Il n'y a pas que les emprises de route, mais il y a aussi les flancs de montagnes, les berges de rivières. La communalisation doit mener des activités de sensibilisation et de sanction dans ce sens.
42	Est-ce qu'il est prévu des appuis aux collectivités qui initient des actions arrimant avec la mise en œuvre de la stratégie ?	Maire / Dapaong	Oui des mesures incitatives ont été prévues surtout au plan technique : formulation et montage de projets. Le document de stratégie est une référence à laquelle les acteurs peuvent se référer pour monter des projets et solliciter des fonds. Le chapitre 4 du document présente les potentiels sources de financement.
43	La soumission des projets se fera par plateforme ou les entités aussi peuvent postuler ?	CF-REDD+/ Dapaong	Oui une entité (ONG) peut postuler seule sans passer par sa plateforme.
44	La place réservée à l'agriculture est-elle la meilleure sachant qu'elle est le moteur essentiel de dégradation des forêts ?	ODEF / Dapaong	20% c'est beaucoup, et il faut aussi prendre en compte ce qui déjà en train d'être fait.

A.3 Les travaux en groupe

Après les échanges en plénière les participants ont été répartis en quatre groupes de travail :

- Le groupe 1 a regroupé les acteurs du secteur de l'agriculture qui ont travaillé sur l'axe 1 qui porte sur **la promotion d'une agriculture performante à faible impact sur la forêt**
- Le groupe 2 était composé de tous ceux qui interviennent dans le domaine environnement et ils avaient travaillé sur l'axe 2 qui traite de **la gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier**,
- L'axe 3 qui aborde les questions sur **la réduction de la pression sur le bois énergie** a été analysé par le groupe 3 composé des organisations de la société civile et du CF-REDD+,
- La chefferie traditionnelle, les religieux, les maires, les agents du ministère en charge du plan et ceux de l'urbanisme forment le groupe 4 qui a travaillé sur l'axe 4 qui est axe transversal portant sur **l'appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+**.

Chaque groupe avait pour cahier de charge de :

- **Par rapport au document de la version 2 de la stratégie nationale REDD+** : analyser les actions proposées par options stratégiques retenus pour leur axe, revoir la formulation et/ou ajouter d'autres propositions si possible,
- **Par rapport au plan d'action REDD+** : analyser la pertinence des coûts affecter aux actions proposées au niveau des différentes options stratégiques

A.4. Restitution des résultats des travaux en groupe, en plénière

A l'issue des travaux en groupe, les résultats ont été restitués en plénière suivis des échanges et débats .

B. Les activités des jours 2 et 3

Le deuxième jour des ateliers a été marqué par la présentation du rapport de l'EESS, et des quatre instruments de sauvegarde environnementales et sociales suivi des débats en plénière, puis des travaux en commission.

B.1. Plénière : présentation du rapport provisoire de l'EESS et des instruments de sauvegarde environnementale et sociale

Les présentations ont été faites par Mr CYR Mathieu, responsable du groupement de cabinets WSP-LAND RESOURCES-ENDE CONSULTING.

Le consultant a présenté alternativement le rapport de l'EESS, le CGES, le PGP, le CPR et le CF/CP, la présentation de chaque document a été suivie des échanges en plénière.

En effet la mission a démarré par un atelier de validation de la note méthodologique de la conduite de l'étude à Lomé et elle s'est poursuivie par des ateliers régionaux de validation du plan de travail et du plan de consultation en Novembre 2017 ; la consultation des principaux acteurs de la stratégie nationale REDD+ en décembre 2017 ; des ateliers régionaux portant sur l'analyse des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques en Octobre 2018 et enfin les ateliers régionaux portant sur la validation de l'EESS et des instruments de sauvegardes environnementales et sociales en Octobre 2019.

Cette brève introduction a fait suite à la présentation de l'économie du rapport de l'EESS. Mr CYR dans sa présentation a pris soin de rappeler la définition des concepts de la REDD+ et de ses principes. Il a ensuite défini l'EESS et a expliqué le pourquoi il est nécessaire de faire une

EESS. Après avoir présenté les trois objectifs de l'EESS, qui sont de (i) évaluer les effets positifs ou négatifs des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme ; (ii) confirmer ou modifier ces options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices des effets négatifs, un zoom a été fait sur l'identification et l'évaluation des effets environnementaux et sociaux des options proposées pour REDD+.

Dans un second temps, le consultant a présenté les quatre instruments de sauvegardes environnementale et sociale : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Gestion des Pestes (PGP), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et le Cadre de Procédures (CP).

Le CGES permet d'orienter les options de la REDD+ pour que les questions environnementales et sociales soient considérées dans la mise en œuvre et il permet également de servir de guide à l'élaboration d'une EIES pour chacun des futurs projets de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+. Un CGES se fait en 5 étapes :

- Processus de screening, d'analyse et de validation environnementale et sociale des projets qui se décline en sept (7) étapes ;
- Cadre de surveillance, de suivi et de contrôle environnemental et social qui met un accent sur la vérification de la mise en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation à être réalisées par le promoteur ; la qualité de la mise en œuvre des mesures ainsi que les interactions avec la population environnante et qui permet d'assurer le respect de la réglementation ;
- Plan de gestion environnementale et sociale qui est un outil pour assurer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de l'EIES (santé et sécurité au travail, environnement, social et communautaire) ;
- Cadre de gestion du patrimoine culturel qui permet de définir les orientations pour un plan de protection des ressources culturelles ;
- Programme de renforcement des capacités qui consiste au renforcement des capacités de la coordination nationale REDD+, le renforcement des capacités en gestion et suivi environnemental et social, le renforcement des capacités des collectivités locales par rapport à la REDD+ et aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le PGP prend en compte :

- La situation de la gestion des pestes et des pesticides où on note de nombreux manquements et insuffisances à tous les niveaux (sur les plans et programmes, institutionnel, législatif et réglementaire, capacités des acteurs, gestion technique et des infrastructures, contrôle et suivi) ;
- L'identification des options REDD+ concernées par la gestion des Pestes et des Pesticides qui concerne les options 1.1; 1.2; 1.3 et 1.4 de l'axe1 et les options 2.5 de l'Axe2 ;
- Le plan de gestion des pestes en agriculture ;

- Les mesures de renforcement de capacités.

Le CPR permet de :

- Fournir des directives pour l'organisation et la mise en œuvre des activités de réinstallation et de compensation ;
- Assurer un dédommagement efficace, uniforme et équitable des populations directement affectées par les projets REDD+ ;
- Etablir les principes, les procédures, les catégories de droits, les critères d'éligibilité et les dispositions organisationnelles et juridiques ;
- Régir l'acquisition des terres, la réinstallation et le dédommagement des populations ;
- Promouvoir l'équité et l'appui aux groupes vulnérables à travers le processus de réinstallation.

Les acteurs concernés par le CPR sont surtout les personnes affectées par le projet (PAP) avec une attention particulière aux groupes vulnérables.

Le CP permet de :

- Identifier les procédures à suivre pour éviter, minimiser ou compenser les impacts sociaux liés aux restrictions d'accès aux ressources naturelles ;
- Etablir des directives pour la préparation d'un Plan d'action pour la restriction d'accès aux ressources (PARAR) qui doit être élaboré en collaboration avec les PAP ;
- Identifier les catégories de PAP ;
- Présenter les méthodes pour l'évaluation des effets et de décrire le processus de participation du public à mettre en place ainsi que les procédures à appliquer en cas de litige.

Et pour un cadre de procédure, il faut catégoriser les PAP; identifier les groupes vulnérables; élaborer un plan d'actions de restriction d'accès aux ressources qui consiste à établir un processus de participation des communautés locales à l'élaboration et la mise en œuvre, et définir des modalités de participation des communautés locales et le processus d'élaboration d'un PARAR.

Comme options stratégiques pouvant impliquer une limitation d'accès aux ressources naturelles et/ou une réinstallation involontaire, le consultant a ressorti l'option 1.1 et 1.3 de l'Axe1; les options 2.1, 2.2, 2.3 de l'Axe 2; les options 3.1 et 3.2 pour l'Axe3 et les options 4.1, 4.2 et 4.3 pour l'Axe 4.

B.2. Phase de débat sur les présentations

Les présentations du consultant ont fait suite à un débat qui a permis aux participants d'avoir plus d'éclaircissement sur les documents, de se prononcer sur chaque instrument et de faire ressortir leurs préoccupations et inquiétudes. Les préoccupations soulevées sont récapitulées dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau : Les différentes préoccupations soulevées par les acteurs lors des validations du rapport de l'EESS et ses instruments associés du Togo

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
1	quelles différences fait-on entre les termes « impact » et « effet » ?.	Lomé	L'emploi de ces deux termes est dû au fait que l'étude est menée conjointement avec les canadiens. Toutefois il y aura harmonisation de ces deux termes dans la version finale. Mais il faut aussi noter que l'emploi de ces deux termes est une question d'école. La différence est que l'impact est l'influence d'une action sur quelque chose ou quelqu'un tandis que l'effet est la conséquence ou le résultat d'une action ou d'un phénomène
2	D'après la présentation, le biogaz aurait un impact sur l'air, l'eau et le sol. Mais il faudra préciser s'il s'agit de l'impact provenant du procédé de fabrication ou de l'utilisation ?	Lomé	L'observation est prise en compte et la précision sera intégrée au document final.
3	Quelles sont les politiques Opérationnelle de la Banque mondiale qui ont été déclenchées dans le cadre de la REDD+ ?	Lomé	Toutes les politiques déclenchées par la REDD+ sont mentionnées dans le document notamment les politiques opérationnelles 4.12, 4.17, 4.11, 4.01 etc.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
4	Y-a-t-il un intérêt ou un bénéfice de plus pour la réinstallation des personnes ? Ou c'est une reproduction de l'ancienne habitation ?	Lomé	La perte que la personne est en train de subir est évaluée suivant le coût actuel d'un bâtiment. On ne regarde pas la vétusté du bâtiment. Si c'est une pièce on calcule le coût de construction de la pièce et on le donne à la personne concernée. Mais aussi l'Etat a mis en place un système qui donne la chance à la personne de récupérer ce qu'elle peut récupérer. Mais il y'a dans tous les cas certains aspects qu'on ne peut pas calculer comme l'affection, le lien étroit qui existe entre ce dernier et sa maison. En résumé la personne perd quelque part quelque chose mais gagne en infrastructure.
5	Comment s'y prendre ou quel mécanisme utiliser pour évaluer et indemniser les biens immatériels ? Qu'est ce qui sera fait en cas de réinstallation des fétiches et en cas d'exhumation des corps dans les cimetières ? Dans quel cadre et dans quelle mesure peut-on réinstaller les lieux dit sacrés ?	Lomé	L'indemnisation à sa juste valeur du bien immatériel dépend du détenteur du bien, c'est lui qui dit ce qu'il faut faire pour qu'il soit indemnisé à la hauteur de son bien. Sinon il y'a pas une loi qui puisse définir cela. Tout dépend des croyances autour de la chose. L'indemnisation est fonction du détenteur. L'administration territoriale possède des experts qui évaluent, des prêtres qui maîtrisent vraiment la chose qui savent comment s'y prendre pour déplacer les différents types de fétiches et la valeur que vaut un fétiche. L'immatériel c'est l'immatériel, quand vous vous déplacez vous partez avec car c'est en vous.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
			Dans le cadre de ce processus ou du moins à cette étape de la stratégie les études ne sont pas allées jusqu'à l'exhumation des corps
6	Est-ce que les PAP indirects comme les employés sont pris en compte dans le PAR ?	Lomé	Oui les PAP indirects sont pris en compte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+
7	Est-ce que les personnes qu'on veut réinstaller sont en droit de proposer ou de choisir leur propre site d'accueil ?	Lomé	Selon la BM, la réinstallation de la personne doit faire objet de consultation et refléter au maximum les desiderata de la personne. Mais il ne faut pas que cela amène à des dérapages. Ce sont des négociations qui se font. Pour déplacer ou réinstaller les gens on négocie et on renégocie. On communique avec les gens, on les consulte. Tous ces cas seront réalisés à l'avis du consultant au niveau du plan d'action de réinstallation sinon il n'y a pas une règle en tant que telle.
8	Est-ce que la loi est rétroactive ?	Lomé	En droit pénal, la loi peut être rétroactive sinon le principe est que la loi n'est pas rétroactive, elle ne dispose que pour l'avenir. Dans ce cas il s'agit de la loi nouvelle plus douce que l'ancienne . La loi est prévue pour améliorer les conditions de vie d'une personne, pour accompagner celle-ci à vivre d'une manière meilleure.
9	Est-ce qu'il est prévu des mesures ou un mécanisme pour la sauvegarde des biens archéologiques découverts lors des déplacements ou de la réinstallation des personnes ? Est-ce qu'il n'y a pas de perte de biens ?	Représentant de la direction de la culture / Lomé	Pour les biens archéologiques il y'a la loi sur le patrimoine de 1990 qui est révisée par le Gouvernement qui dit ce qu'il faut faire quand on trouve un bien archéologique sous le sol. Les biens du sous-sol sont du ressort de l'Etat. Bien

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
			évidemment qu'il y a des pertes de bien au moment du déplacement.
10	Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour éviter les dégâts sur l'environnement dans le cadre de l'installation des agropoles ?	CF-REDD+ / Tsévié	La création des agropoles est une option de développement du gouvernement on ne peut pas s'opposer, mais leur mise en œuvre est soumise à l'étude d'impact environnementale et sociale qui assure l'exécution des PGES
11	Est-ce que le CGES doit regrouper le cadre de gestion du patrimoine culturel, le CPR et le PGP ?	DPEDDPN / Tsévié	Les séparations amènent de la confusion. Les instruments sont séparés selon les exigences récentes de la Banque Mondiale au lieu de tout mettre sous le CGES, comme dans le passé.
12	Le PGP ne semble pas cibler tous les axes ?	Tsévié	L'analyse a été faite pour tous les axes mais il est possible qu'il n'y ait pas d'effets importants pour toutes les activités par options.
13	Le cadre de gestion du patrimoine culturel ne semble pas cibler tous les axes ?	Tsévié	Le volet culturel n'est pas affecté par toutes les options / axes
14	Les termes pestes et pesticides doivent être précisés	Tsévié	Cela sera pris en compte dans la version finale
15	Quelle est la place de l'utilisation des pesticides dans le CGES ?	Tsévié	Cet aspect est couvert dans le PGP.
16	Quel est le niveau de contrôle de la qualité des pesticides ?	Tsévié	Le contrôle est déficient et nécessite un plan régional.
17	Les bailleurs demandent souvent des lettres de consentement des personnes affectées pour la relocalisation. Cette lettre ne semble pas être dans la procédure du CPR.	Tsévié	Il y a une partie de consultation très importante dans la procédure, incluant des procès-verbaux signés. Toutefois, rien n'empêche d'ajouter des lettres de consentement
18	Quel est le besoin d'avoir un CPR lorsque le promoteur est propriétaire du terrain. Comment identifier les squatters ?	Tsévié	Il est de la responsabilité du promoteur de déplacer les gens au préalable du projet sur son propre terrain, mais en utilisant la procédure s'il veut obtenir un financement de la Banque Mondiale.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
19	Quel est l'utilité du PAR si, comme dans le passé, des gens ont été compensés mais sont toujours sur place ? Que faisons-nous si les gens refusent de se déplacer ?.	Tsévié	Il y a eu des cas dans le passé ou il y aura dans le futur que certaines personnes ne sont pas reconnues comme pouvant avoir accès à des compensations. Dans le cas de REDD+ toutefois, qui bénéficie du financement de la Banque Mondiale, les procédures présentées doivent être appliquées. Il y a même un mécanisme de gestion des plaintes qui est aussi élaboré à ce sujet.
20	Quelle est la pertinence du Cadre fonctionnel s'ils advenait que les responsables de l'Environnement ne le mettent pas en œuvre ?	Tsévié	Pour la mise en œuvre des projets REDD+ qui seront financés par la BM ou un PTF, il est une obligation d'élaborer cet instrument.
21	Est-ce qu'il y aura de nouvelles techniques sylvicoles qui devront être implantées?	Atakpamé	Oui c'est le cas des pôles agricoles ou la mécanisation de l'agriculture
22	L'utilisation des engrais chimiques est opposée souvent aux engrais biologiques, la REDD+ a-t-elle pris en compte cet aspect de la promotion des engrais biologique ?	Atakpamé	Cette préoccupation est prise en compte dans le PGP. La REDD+ ne fait pas la promotion des engrais chimiques mais suggère une meilleure gestion de ces engrais.
23	La pauvreté est une cause de dégradation des forêts mais la dégradation des forêts est aussi la cause de la pauvreté. Pourquoi parle-t-on d'effets négatifs dans l'EESS alors que REDD+ est positif ?	Atakpamé	Malgré les effets positifs généraux du processus REDD+, on doit considérer certains effets négatifs à gérer dans les projets
24	Est-ce que les audits environnementaux sont applicables aux projets REDD+?	Atakpamé	L'ANGE répond à la question en mentionnant que cela peut être fait dans le cadre des suivis environnementaux prévus aux EIES
25	Le volet d'homologation doit être géré au niveau régional. De quelles façons cela peut être fait ?	Atakpamé	L'État, mais aussi chacun de nous est responsable de mieux gérer les pesticides. Au niveau régional, voir sous régional, il existe des initiatives nationales pour tenter de trouver des solutions applicables aux sous-niveaux.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
26	Est-ce que la réinstallation est préalable à la réalisation des projets et est-ce que la compensation est requise pour chaque projet ?	Atakpamé	Selon la BM, l'indemnisation doit être payée avant la réalisation des projets et la BM ne prévoit pas payer pour la réinstallation. Ceci doit être prévu par le promoteur du projet.
27	Est-ce que les chefs traditionnels pourraient témoigner de l'identité des gens ?	Atakpamé	Le Groupement répond que les politiques de la BM viennent en complément à celles existantes du Togo et donne des exemples où ce genre d'enjeu serait géré
28	La réinstallation des PAP est un sujet est très complexe car relié à l'enjeu foncier, et pourrait provoquer des conflits..	Atakpamé	En effet l'enjeu est le foncier et il est inclus dans l'EESS. C'est pour cela que l'importance du dialogue continue est soulignée
29	La gestion du patrimoine, il y a une montagne sacrée dans la région. Que peut-on s'attendre comme impact ?	Sokodé	Tout dépendra des projets qui seront proposés.
30	Est-ce qu'il y a un système de gestion prévu des bidons contenant les pesticides?	Sokodé	Il s'agit d'un problème, notamment pour la santé. Il n'existe pas d'infrastructures en place au Togo. Il est recommandé par un expert local de les accumuler jusqu'à ce que le Togo puisse les gérer..
31	Dans le cadre de la REDD+ qu'est-ce qui est proposé pour résoudre le dédommagement des PAP	Sokodé	Le processus va considérer l'ensemble des personnes affectées par un projet (confère les catégories et critère d'éligibilité dans le document)
32	Les instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés concernent seulement la REDD+ ou tous les projets ?	Sokodé	C'est pour la REDD+ mais que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds appliquent ces instruments de sauvegardes pour les projets qu'ils financent.
33	Si une zone est une emprise publique, est-ce que la compensation est possible auprès des PAP?	Sokodé	Oui, sous les termes de la Banque mondiale
34	Que se passe-t-il si la population ne veut pas quitter les lieux, ils seront obligés ?	Sokodé	Le CPR prévoit la participation active des PAP pour identifier une solution répondant à leurs attentes.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
35	Est-ce que les populations déplacées seront compensées ?	Sokodé	Le CPR a été élaboré à cet effet.
34	Si les populations sont déplacées, est-ce qu'on ne créera pas un problème similaire ailleurs (ex. déforestation) ?	Sokodé	Le CPR prévoit de l'accompagnement pour éviter la répétition du problème
35	Les réinstallations provoquent une baisse de présence dans les écoles.	Sokodé	Des projets de telles ampleurs seraient surprenants, car les projets à faibles impacts négatifs et forts impacts positifs seront privilégiés.
36	Comment se compense les pertes matérielles ?	Sokodé	Le CPR a été élaboré à cet effet et résume les dispositions applicables à cela..
37	Si des projets sont trop coûteux par rapport aux compensations, est-ce qu'ils seront abandonnés même s'ils sont bénéfiques ?	Sokodé	C'est possible (décision du promoteur).
38	: Pourquoi les catégories primaires sont faciles à identifier dans le PARAR, mais pas les autres catégories.	Sokodé	Les utilisateurs primaires seront consultés dans un premier temps, afin d'identifier ensuite les utilisateurs des autres catégories.
39	Quelle est la garantie sur la santé de l'utilisation des engrais et pesticides homologués dans l'agriculture ?	Kara	Il existe déjà un processus à cet effet, qui est aussi mentionné dans les instruments de sauvegardes. Il est souligné que la qualité mais aussi la quantité dans l'utilisation sont importante. .
40	Quelle est la place réservée aux déchets de plastiques en général.	Kara	La gestion de ces déchets n'est pas considérée au niveau de la Stratégie REDD+. La gestion des déchets fait l'objet d'une réglementation distincte. Cet enjeu est abordé dans le PGP.
41	Pourquoi est-il important de déplacer les populations pour protéger les forêts ? Et quelles sont les mesures prévues pour le faire ?	Kara	Le CPR et le CP aborde cette questions et donnent et expliquent les mesures à prendre.
42	quelles sont les mesures d'atténuation proposées en cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs?	Kara	Plusieurs mesures existent dans les instruments de sauvegarde mais il y a aussi l'application du code foncier et de l'aménagement du territoire
43	: Pourquoi avoir omis l'utilisation d'engrais organiques (fumier) dans les solutions alternatives à l'engrais chimique ?	Kara	C'est la présentation qui ne l'a pas abordée, mais cet aspect est considéré dans le PGP

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
45	Un renforcement de capacité est –il prévu pour les agents au niveau des postes de contrôle douaniers en vue de lutter contre la porosité de ces postes?.	Kara	Le renforcement des capacités est prévu dans la Stratégie. Il est aussi l'importance d'avoir une bonne banque de données sur le suivi des produits. Les responsabilités des inspecteurs phytosanitaires est mis en cause.
46	Quelles sont les mesures juridiques additionnelles qui sont recommandées ?	Kara	Les textes sont là mais l'enjeu est plutôt leur application et le chapitre 5 du PGP y fait référence.
47	Quelles sont les mesures de protection sociales d'utilisation des pesticides ?	Kara	Cette préoccupations enjeu est prise ne compte dans la Stratégie et par le PGP
49	Que doit-t-on faire pour résoudre cette équation entre la promotion des pesticides homologués (très chers et peu disponibles) et ceux non homologués (très disponibles et à bon prix sur les marchés ?.	Kara	Ce problème est pris en compte dans le PGP, mais il faut aussi que les utilisateurs comprennent l'avantage des pesticides homologués par rapport à ceux qui ne sont pas homologués, même s'ils sont plus chers. Il est recommandé que l'homologation soit réalisée au niveau régional au lieu de national étant donné la porosité des frontières
50	Les emballages des engrais et pesticides traînent dans la nature et sont source de pollution.	Kara	Cet aspect est abordé dans le PGP. On souligne l'importance de ne jamais réutiliser ces emballages afin d'éviter le risque d'empoisonnement
52	Qu'est-ce qui est fait au cas où il est question de déplacer un lieu sacré ?	Kara	Le CGES à travers le Cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC) a prescrit la démarche à suivre.
53	La réinstallation involontaire peut-elle créer d'autres conflits ?	Kara	Le CPR a comme objectif de réduire les conflits et prévoit un processus de consultation participatif, ce qui devrait permettre de résoudre les conflits.
54	Pour l'axe 2, quelles seront les mesures prévues lorsque les population ont envahi déjà dans les aires protégées ?	Kara	Le CPR prévoit une gestion de cet enjeu, selon chaque cas, notamment ceux déjà dans une situation d'illégalité

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
	Est-ce qu'il y aura des voies de recours si les mesures ne sont pas adéquates ?		En plus, il y a un mécanisme de gestion des plaintes en cours d'élaboration pour apporter ces aspects.
56	Quel seront les droits pour ceux qui se sacrifient pour l'installation d'un projet?, Est-ce que ces déplacées pourront-ils bénéficier directement des avantages du projet ? Même situation dans le cas d'un projet de création d'aires protégées pour avoir accès au bois	Kara	Le CPR ne prévoit rien de particulier, car la compensation n'est pas gérée selon les bénéfices spécifiques aux nouveaux projets. Des directives de bases de calcul de compensation sont présentées dans le CPR.
57	Lorsque la personne n'apprécie pas un site de réinstallation, est-ce que la personne pourra être relocalisée dans un site préférable ?	Kara	Le CPR a comme objectif de réduire les conflits et prévoit un processus de consultation participatif, des mesures d'accompagnement. Au besoin, des mesures incitatives peuvent être proposées.
58	. Que faut-il faire pour décourager et lutter contre l'envahissement des aires protégées.	Kara	Il est impérativement important de prendre des dispositions pour ne pas laisser cette situation durer trop longtemps. Il manque des outils de planification spatiale au Togo. Par exemple, les réserves actuelles sont occupées illégalement, donc il est urgent que d'une action soit faite dans ce sens.
59	Le calcul d'indemnisation des personnes déplacées se fait sur combien d'années ?	Kara	Le CPR répond à cette situation en donnant des indications claires.
60	Que faut-il faire des zones d'emprunts de matériel pour la construction ?.	Kara	En cas d'un projet de construction de route l'EIES répondra précisément à ces préoccupations, ici c'est au niveau de la stratégie et non pas un projet
61	Comment contourner les risques liés à l'exécution des projets de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ ?	Dapaong	Les mesures d'atténuation sont présentées dans l'ÉESS. Aussi, les 4 instruments donnent des outils pour la mise en œuvre des projets REDD+ à venir. Finalement, il y aura des mesures spécifiques dans les ÉIES des projets

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
63	Renforcement des capacités : enjeu de gestion des engrais/pesticides. Est-ce possible de former les gens ?	Dapaong	Les détails sont dans le PGP mais on reconnaît qu'il manque de ressources pour sensibiliser la population et pour contrôler la qualité des produits.
64	Comme Dapaong est dans une zone frontalière, les engrais et pesticides proviennent d'autres pays, car ils sont moins chers. Il est recommandé d'avoir une uniformisation des homologations pour prévenir les problèmes de qualité (sources moins chères primées par les utilisateurs) ?	Dapaong	Les détails sont dans le PGP mais d'emblée il est convenu qu'il y a un manque de ressources au Togo. Un renforcement des capacités est requis (ex. laboratoire de l'AFAO) mais aussi un changement de comportement des usagers (achat de produits homologués). Il faut aussi s'assurer que les produits dits homologués soient vraiment accrédités (achat à faire dans des boutiques accréditées seulement). Actuellement, il manque de ressources pour valider l'accréditation des produits.
65	La lutte antiparasitaire a-t-elle été prise en compte dans les procédés de lutte contre les pestes ?	Dapaong	Il fait partie du PGP.
66	Qu'est-ce qui a été prévu pour le respect des textes juridiques sur la gestion des pesticides qui ne sont pas assez vulgarisés ?	Dapaong	Des documents de vulgarisation ont été produits
67	Pourquoi promouvoir l'usage des engrais chimique au lieu d'encourager les pesticides biologiques ?.	Dapaong	La coordination nationale REDD+ ne fait pas la promotion des pesticides. Il est toutefois reconnu qu'on doit continuer d'utiliser les pesticides chimiques pour subvenir aux besoins alimentaires. Il est suggéré de faire des essais pilotes sur l'utilisation de produits biologiques avant les applications à grande échelle.
68	Est-ce que des budgets sont prévus dans les projets REDD+ pour présenter les projets/études ?	Dapaong	Les études représentent un faible pourcentage des travaux, elles doivent être prévues au budget global du projet
69	Renforcement des capacités pour l'intégration des femmes et jeunes. Il faut ajouter les personnes handicapées (car elles représentent 15 % de la population).	Dapaong	l'ÉESS inclut cette catégorie de personnes vulnérables mais c'est la présentation qui ne l'a pas mentionnée.

N°	Préoccupations soulevées	Acteurs / Lieu	Comment les préoccupations ont été prises en compte
70	La BM demande des PAR : mais est-ce que le régime foncier actuel est favorable?	Dapaong	Le régime actuel a été déjà bonifié (terres appartiennent aux communautés et non à l'État) et que dans le cadre de la REDD+, le régime foncier actuel aura l'appui des dispositions complémentaires de la Banque mondiale (BM). Donc, le régime actuel est favorable aux futurs projets REDD+.
71	Le patrimoine culturel physique peut-il par exemple être une forêt sacrée ?	Dapaong	Oui mais les forêts sacrées ont des mesures de protection particulières par rapport aux aires protégées.
72	Comment doit-on gérer les occupants de terrain de façon illégale ?	Dapaong	Le CPR prévoit un mode de gestion
73	Axe 1 (maitrise de l'eau) devrait aussi entraîner une restriction d'utilisation des ressources.	Dapaong	Cet aspect est couvert dans le CPR.

B.3. Les travaux en groupe

Après ces débats en plénière, les participants ont été répartis en quatre groupes de travail

B.4. Restitution des résultats des groupes en plénière et validation des instruments

A l'issue des travaux en commission, chaque groupe a restitué les résultats de son travail en plénière suivis des débats. Les améliorations ont été faites sur le contenu des instruments, des recommandations et des orientations ont été aussi faite pour la suite. (Voir annexe pour les résultats des travaux en groupe).

A la fin des échanges et débats, les participants ont validé le rapport de l'EESS et les quatre instruments de sauvegardes environnementales et sociales.

3. Synthèse des travaux et clôture des ateliers

Après la validation des documents, le coordonnateur national adjoint, a présenté les prochaines étapes dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et des livrables des évaluations environnementales et sociale stratégique. Les observations, amendements et apports des participants seront intégrés aux documents pour la production des versions finales . Ces dernières versions seront présentées au comité national REDD+ en vue d'avoir leurs amendements qui serviront à produire les versions finales de la stratégie nationale REDD+ et des instruments de sauvegardes environnementales et sociales.

Les versions finales des documents seront disponibles sur la page web du projet où tout le monde pourra les consulter.

La cérémonie de clôture, dans les différentes régions a été marquée par plusieurs allocutions : il s'agit de l'intervention , du Directeur régional de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature, du coordonnateur national REDD+ ou son Adjoint et celle du préfet du chef-lieu de la région ou de son représentant pour clôturer les ateliers.

Les uns et les autres ont remercié les participants pour leur assiduité aux activités, ils ont encouragé les participants à faire une large diffusion des résultats des ateliers à leur retour dans leurs localités respectives

Le coordonnateur national Adjoint Mr DAMETOUGLE Totétiébe, a rappelé aux participants que la coordination nationale REDD+ compte sur leur disponibilité pour accompagnement dans l'auto-évaluation du projet à sa clôture, au moment de l'évaluation du projet par les experts de la Banque Mondiale dans la soumission de son R-paquage et surtout dans la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Les préfets du chef-lieu de région ou leurs représentants ont exprimé leur satisfaction sur les résultats obtenus à la suite des ateliers tout en souhaitant un très bon retour aux participants.

4. Bilan global des ateliers et évaluation

4.1. Participation et mobilisation

Les 06 ateliers ont mobilisé au total 564 acteurs (dont 493 hommes et 71 femmes) contre les 534 invités, soit un taux de réalisation de 105,62%. Ces ateliers de consultation, de partage, d'échanges et de validation de la deuxième version de la stratégie nationale REDD+, du rapports de l'EESS et des instruments de sauvegardes environnementales et sociales avec les acteurs de REDD+ ont mobilisé des directeurs régionaux et préfectoraux de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature, des membres des organisations de la société civile, des responsables des services techniques déconcentrés, , les membres des groupements de femmes, les organisations des jeunes, les responsables des mairies et des

communes, des personnes en situation d'handicap, des autorités religieuses, de la chefferie traditionnelle et des planteurs privés.

Tableau 1 : Situation de la participation par région

Atelier	Date de l'atelier	Lieu de l'atelier	Nombre de participants		
			<i>Prévu</i>	<i>réalisé</i>	<i>Nombre de femmes</i>
Savanes	3 au 5/10/2019	Dapaong	84	100	9
Kara	7 au 9/10/2019	Kara	84	88	14
Centrale	10 au 12/10/2019	Sokodé	76	94	8
Plateaux	14 au 16/10/2019	Atakpamé	104	115	8
Maritime	17 au 19/10/2019	Tsévié	84	65	9
Lomé	22 au 24/10/2019	Lomé	102	109	24
TOTAL			534	564	71

Evaluation des ateliers

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de ces ateliers de consultation, de partage, d'échanges et de validation de la version 2 de la stratégie REDD+, du rapport de l'EESS et des instruments de sauvegardes environnementales et sociales il a été conçu un questionnaire d'évaluation qui a été soumis à chaque participant. Il s'agit de recueillir les impressions et avis des participants sur le cadre de travail, la pertinence de l'atelier et la qualité des documents présentés.

Le dépouillement du questionnaire montre que les participants sont dans l'ensemble satisfaits du déroulement des ateliers ainsi que du contenu des documents qui ont été exposés. Mais on note certains manquements sur le cadre de travail, la restauration et la prise en charge des participants. Le contenu des documents est bien apprécié et on remarque qu'il était pertinent d'organiser ces ateliers de validation.

Les résultats de l'évaluation sont résumés dans le graphique suivant

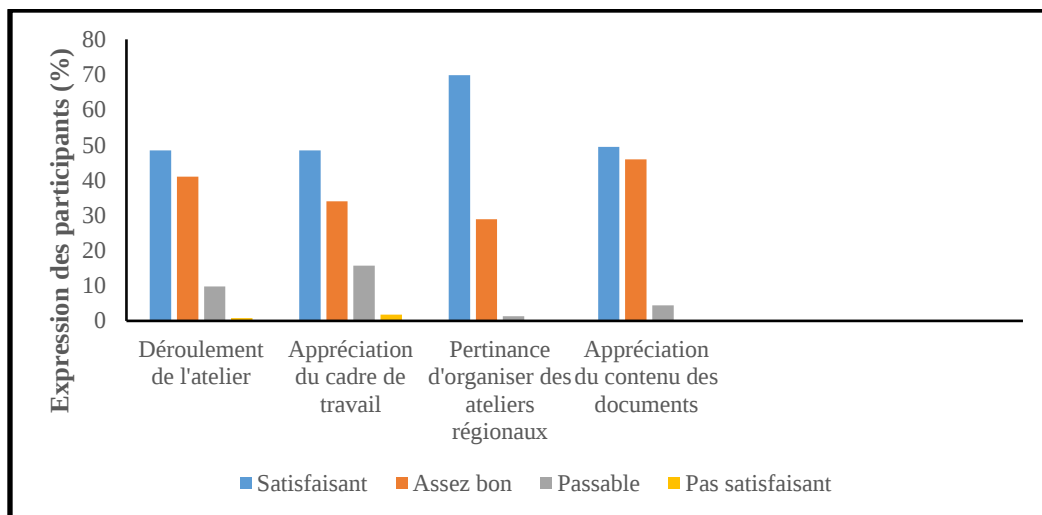


Figure : Evaluation globale des ateliers

Les participants ont aussi formulé certaines suggestions :

- Pour les prochaines réunions, inviter le réseau FOFAVI-Togo qui regroupe plus 80 ONGs qui accueille les volontaires internationaux pour les politiques de reboisement des zones détruites et dont les activités sont financées par les partenaires français ;
- Réviser le nombre de jours prévus pour ces ateliers ;
- Revoir la prise en charge des nuitées des participants ;
- Envoyer les documents à valider à temps aux participants pour permettre une analyse plus approfondie avant le jour de l'atelier ;
- Restituer les résultats de la consultation au niveau des préfectures

Conclusion et recommandation

Les ateliers de consultation et de validation des documents de la version 2 de la stratégie nationale REDD+ et le plan d'action afférant, le rapport provisoire de l'EESS et de ses instruments, en collaboration avec les parties prenantes au processus REDD+ se sont bien déroulés. Ces ateliers ont duré 03 semaines (du 3 au 24 octobre 2019) et ont permis d'une part aux acteurs de vérifier si les préoccupations soulevées lors de la validation de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ ont été prises en compte ; de formuler de nouvelles pour l'amélioration de la présente version, et d'autre part de voir si les orientations fournies lors des consultations antérieures sur l'élaboration des outils de l'EESS ont été prises en compte.

Au vu de tout ceci, des recommandations ont été formulées pour l'amélioration de la version finale de la stratégie, du plan d'action, du rapport de l'EESS et de ses instruments.

- Par rapport à la superficie réelle des mangroves au Togo, il est demandé au consultant de se rapprocher de la direction des ressources forestières pour avoir l'état actuel de la situation des mangroves au Togo. Car celles-ci existent bel et bien sauf que les mangroves n'ont pas été prises en compte dans l'IFN. Il a été recommandé également de prendre attache avec le Professeur. GUELLY pour avoir l'état actuel de la superficie des mangroves. Il est vivement souhaité que cet aspect sur les mangroves soit pris en compte dans les documents finaux ;
- Harmonisation dans le rapport de l'EESS, les textes sur le foncier avec le nouveau code foncier et domanial.
- Préconiser des descentes de contrôle inopiné aussi bien sur les marchés et peut être dans certains lieux de transit des produits alimentaires pour pouvoir prélever les échantillons

afin de faire des analyses et voir le taux de concentration ou de résidu des pesticides afin de pouvoir tirer la sonnette d'alarme ;

- clarifier les textes relatifs à l'indemnisation des personnes qui se retrouvent sur les parcelles qui ne leur appartient pas au départ ;
- Tenir compte des réalités de terrain pour pouvoir rédiger des textes clairs en rapport avec la promotion d'une gestion efficace de l'élevage et de la transhumance au Togo ;
- Planter des panneaux d'indication au niveau des aires protégées et des panneaux de sensibilisation dans les villages environnants ;
- Prendre en compte dans le plan d'actions, la recherche régulière de résidus de pesticides dans les plans d'eau, dans la nappe phréatique et dans les produits agricoles et prendre des mesures nécessaires qui s'imposent ;
- Mettre en œuvre les actions de restauration des forêts galeries et les mangroves ;
- Rendre accessible les pesticides homologués pour l'agriculture ;
- Privilégier les pratiques endogènes et locales facilement accessibles aux producteurs agricoles ;
- Renforcer la collaboration entre les élus locaux, les services techniques, et les OSCs de leur ressort territorial pour la mise en œuvre du processus REDD+ ;
- Renforcer, vulgariser et appliquer effectivement les textes relatifs à la transhumance,
- Renforcer les capacités des élus locaux et autres acteurs en matière de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des actions de la stratégie REDD+ ;
- Évaluer les potentialités des localités pour leur développement ;
- Renforcer les capacités des élus locaux dans le cadre du processus REDD+ au Togo ;
- Travailler pour un système foncier sécurisé basé sur des modèles locaux de sécurisation foncière ;
- Revoir l'intitulé de l'option stratégique de l'axe 3. Au lieu de « Approvisionnement dire Promouvoir..... » :
- Trouver des techniques efficaces à la culture d'igname qui dégrade sérieusement le couvert forestier et les sols ;
- Créer des mécanismes efficaces de contrôle, de circulation et de l'usage des pesticides ainsi que la gestion des emballages vides ;
- Créer et appliquer des systèmes durables de la gestion de la transhumance qui créent des tensions sociales et qui est source de la déforestation dans la Région Centrale ;
- Mettre en place au niveau de l'ITRA d'un service ou d'un mécanisme pour faire le sondage au niveau des parcelles de cultures vivrières pour la garantie de la sécurité sanitaire alimentaire ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'utilisation des intrants et des pesticides ;
- Mettre plus d'actions dans le domaine agricole surtout sur la maîtrise de l'eau ;
- Actualiser les CPDD ;
- Renforcer l'implication des élus locaux dans le processus REDD+ ;
- Mettre un accent sur l'aspect durabilité dans tous les projets environnementaux.
- Faire le recadrage des structures de gestion des aires protégées prioritaires avant la mobilisation des ressources pour la phase d'exécution du processus REDD+ ;
- Organiser un forum relatif aux AP du Togo ;
- Renforcer l'implication des Religieux dans le processus REDD+ pour une meilleure diffusion et partages des informations ;

- Engagement de la collectivité décentralisée dans l'efficacité de la gestion de nos ressources forestières ;
- Renforcement de la synergie de travail entre les différents acteurs impliqués dans le processus REDD+ ;
- Rendre disponible les documents validés ;
- Décentraliser le service d'homologation pour le rendre plus compétent ;
- Consulter les documents disponibles de la REDD+ sur le site www.reddtogo.tg

Annexe :

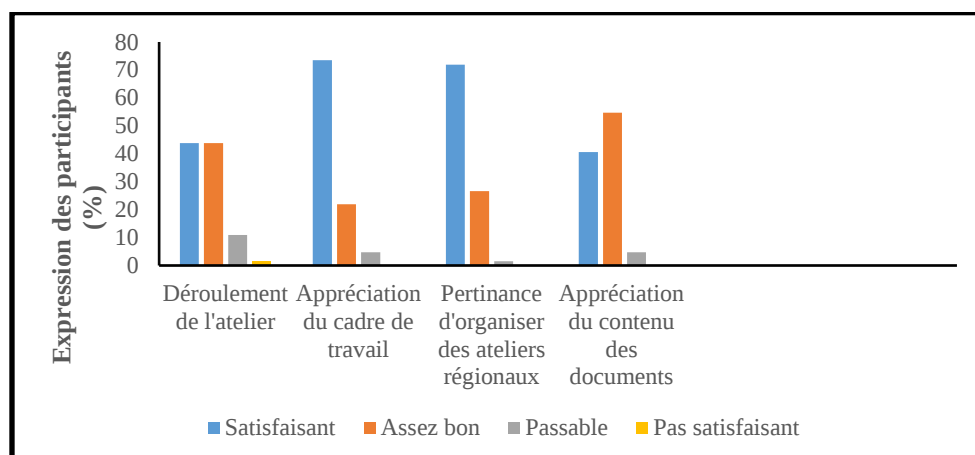


Figure : Evaluation atelier régional de Dapaong

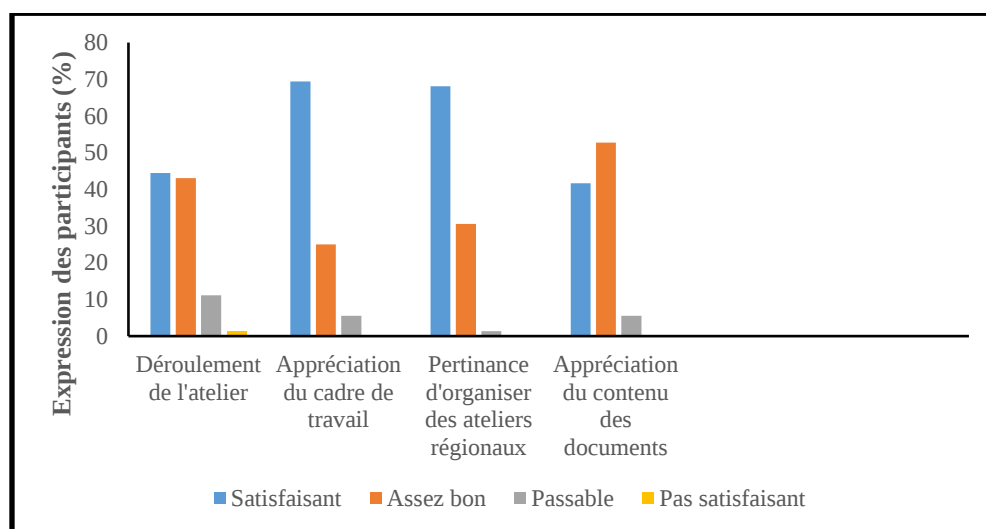


Figure : Evaluation atelier régional de la Kara

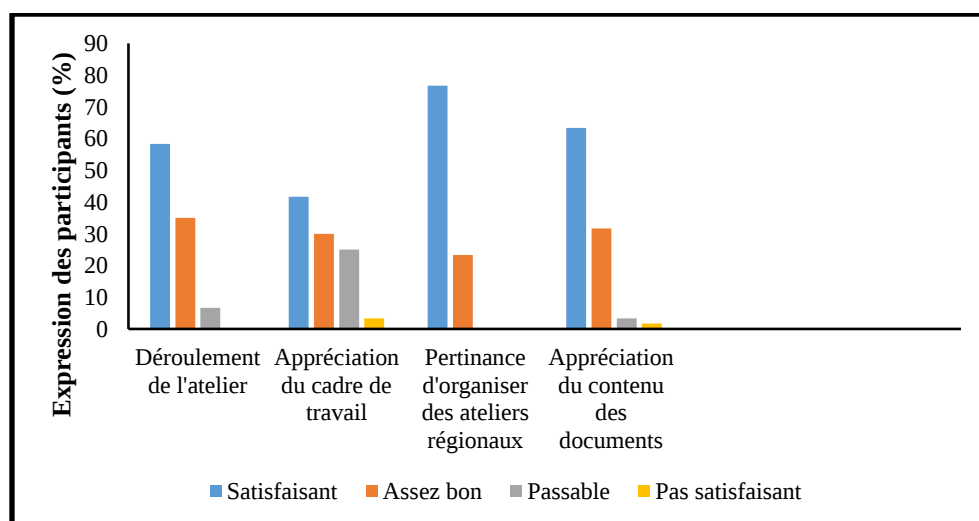


Figure : Evaluation de l'atelier régional de la centrale

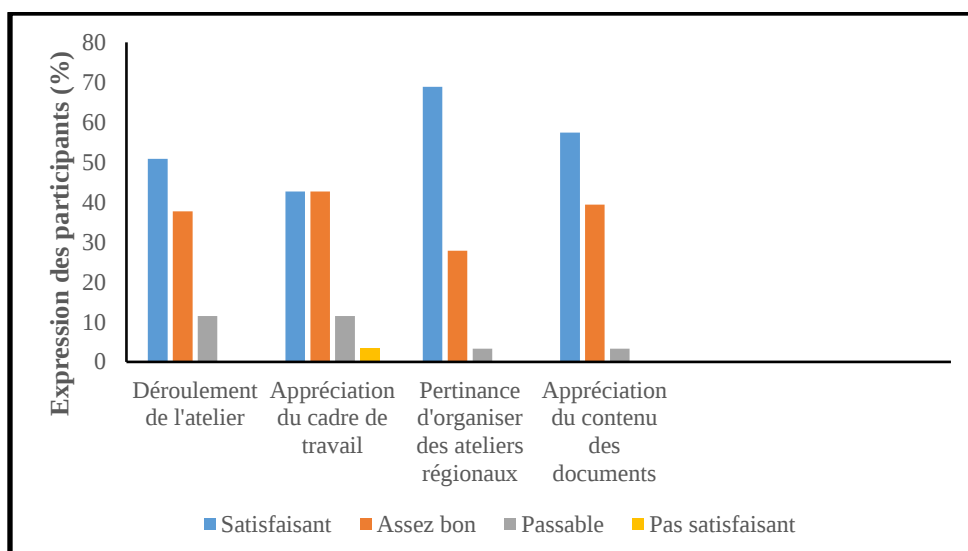


Figure : Evaluation atelier régional des Plateaux

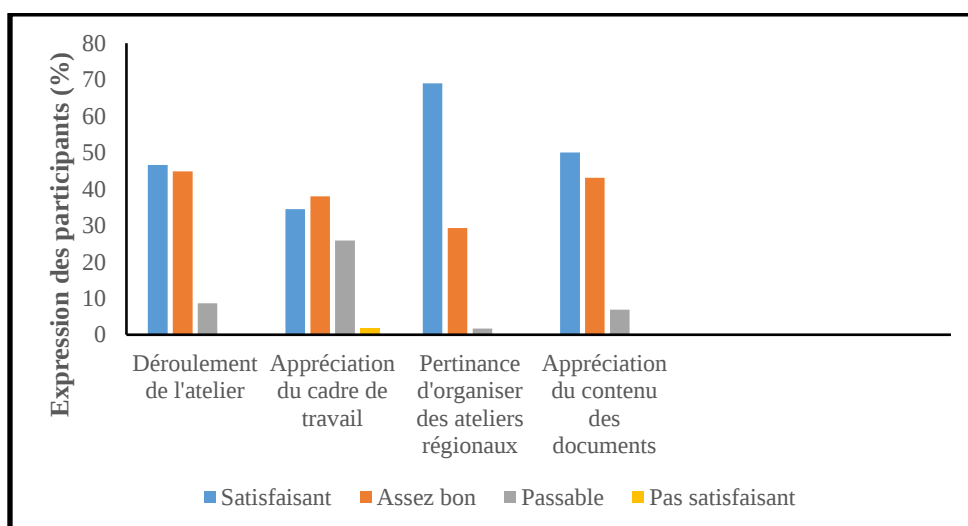


Figure : Evaluation de l'atelier régional du maritime

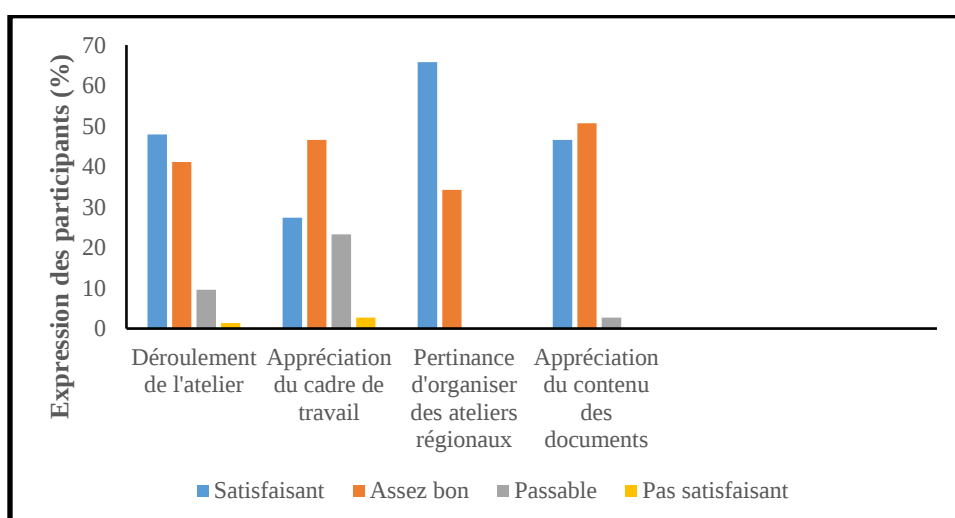


Figure : Evaluation de l'atelier de Lomé